Accord de coopération scientifique et technologique UE/Égypte: conditions et modalités de la participation de l'Égypte au partenariat en matière de recherche et d'innovation dans la zone méditerranéenne (PRIMA)

2017/0196(NLE) - 14/11/2017 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

La commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie a adopté le rapport de Sofia SAKORAFA (GUE/NGL, EL) sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion de l'accord de coopération scientifique et technologique entre l'Union européenne et la République arabe d'Égypte fixant les conditions et modalités de la participation de l'Égypte au partenariat en matière de recherche et d' innovation dans la zone méditerranéenne (PRIMA).

La commission parlementaire a recommandé que le Parlement européen **donne son approbation** à la conclusion de l'accord.

Comme le rappelle l'exposé des motifs accompagnant la recommandation, le Parlement européen a adopté en juillet 2017 le nouveau partenariat en matière de recherche et d'innovation dans la zone méditerranéenne (PRIMA). Il s'agit du tout premier partenariat public-privé au titre de l'article 185 du TFUE qui porte sur une zone géographique en particulier, en l'occurrence le Bassin méditerranéen, et qui prévoit la participation de pays voisins de l'Union européenne.

PRIMA sera lancé le 1er janvier 2018 pour une période de dix ans avec pour objectif l'élaboration et l' adoption de **solutions innovantes et coordonnées pour une gestion durable des systèmes hydriques et agroalimentaires** dans la zone méditerranéenne.

Ce partenariat constitue à ce jour l'initiative euro-méditerranéenne de recherche et d'innovation la plus ambitieuse dans ce domaine. Il représente l'une des rares tentatives de la diplomatie scientifique de l' Union qui pourrait également contribuer à résoudre la question des déplacements forcés des résidents de la zone méditerranéenne et, partant, à traiter quelques-unes des causes profondes des migrations.

Dix-neuf pays mettent en œuvre conjointement PRIMA: onze États membres, trois pays associés à Horizon 2020 et cinq pays tiers avec lesquels les accords internationaux de coopération scientifique et technologique doivent encore être conclus.

Dans ce contexte, le rapporteur a salué la proposition de la Commission sur les accords d'ores et déjà conclus avec l'Algérie, la Jordanie et le Liban suite à l'adoption de PRIMA.